

# CTR du 19 novembre 2020

## Projet d'arrêté de localisation du service national de l'enregistrement

Présenter au vote en CTR la validation du choix de la ville de Roanne dans la Loire pour l'implantation du SNE alors que l'appel à candidature pour les premiers postes de ce service a été publié sur Ulysse 5 jours avant la première convocation du CTR nous avait laissé une sensation d'un profond mépris de la concertation et du dialogue social. Nous avons donc dit au DGA que la DG était dans l'affichage politique dans ce dossier. En effet, ce service national est supposé prendre en charge les télédéclarations en matière d'enregistrement alors que les textes correspondants ne nous ont pas été soumis et que les outils informatiques pour l'exercice de ces missions sont toujours inconnus.

**L'alliance CFDT-CFTC Finances publiques**, pas opposée a priori à l'implantation de services déconcentrés, surtout si cela s'accompagne de création d'emplois, a voulu étudier la situation de cette commune de 33 000 habitants pour juger de ses capacités à accueillir nos collègues. Or, aussi bien en matière de logement que de temps de trajet pour accéder au service, les choix de l'administration nous ont paru très critiquables. Aussi, le projet nous est apparu devoir relever plus de l'affichage politique. Nous avons donc jugé que la DG allait devoir faire appel à des agents en télétravail aux quatre coins de la France pour assurer les missions dévolues à cette structure. Dans ce cas, il aurait donc été préférable d'ouvrir le traitement de ces téléprocédures aux services implantés dans tout le territoire, ce qui, dans le contexte de crise sanitaire, faciliterait d'autant l'émergence du télétravail en région. Nous avons aussi constaté l'absence d'appel à candidature pour les cadres qui auront à encadrer cette structure, du fait apparemment des incertitudes actuelles de la DG en matière de repyramidage des emplois comptables sur tout le territoire.

**En réponse**, le DGA a tenu à montrer que la ville de Roanne n'avait pas dissuadé certains collègues de répondre à l'appel à candidature. L'administration n'a cependant pas été en mesure de préciser l'origine géographique des demandeurs. De plus, la DG ne répond pas à la question de savoir si la destination est attractive ou s'il s'agit du repositionnement d'agents anticipant la disparition de leurs emplois □ □ dans le cadre du NRP. Comble de candeur, le président de séance était fier d'annoncer que ses collaborateurs venaient de vérifier (personne ne s'était □ donc posé la question avant ce CTR) et que les temps de transport étaient acceptables. Cette réponse est une preuve du manque de respect des engagements pris par le directeur général de veiller à la qualité des conditions d'accueil des personnels affectés dans de nouvelles structures et résidences.

**L'alliance CFDT-CFTC Finances publiques** est restée sur sa position initiale et **voté contre** cette localisation.